

L'agriculture biologique, une démarche exemplaire

L'agriculture dite « conventionnelle » pose d'indéniables problèmes environnementaux et sociaux: pollution de l'eau, diminution de la biodiversité, dégradation de la fertilité biologique des sols, circuits longs déconnectés du territoire, agrandissement déshumanisé, consommations d'énergie dépassant l'énergie produite par les aliments, etc. Face à ce constat, un autre mode de production a été inventé par des agronomes et des agriculteurs : l'agriculture biologique, dénommée aussi « agro-écologie » lorsqu'elle s'applique aux pays tropicaux, ou « organic agriculture » en anglais. Si les Verts reconnaissent qu'il est utopique d'imaginer la conversion intégrale de tous les agriculteurs à l'agriculture biologique en quelques années, ils la considèrent comme une démarche exemplaire et insistent sur la nécessité de définir l'horizon des réformes à engager. Dans l'état actuel des connaissances agronomiques, écologiques et économiques, cet horizon est l'agriculture biologique. Il est donc indispensable de reconnaître la pertinence de ce mode de production, et de mettre en œuvre des dispositifs pour en encourager le développement.

L'agriculture biologique est bénéfique pour la société

Les exploitations en agriculture biologique emploient en moyenne 20 à 30 % de main-d'œuvre supplémentaire à l'hectare, relativement aux mêmes exploitations en agriculture conventionnelle. Ces emplois supplémentaires bénéficient à l'ensemble de la société, et en particulier aux territoires ruraux. Les impacts positifs de l'agriculture biologique sur l'eau, les sols, la biodiversité et le paysage ne sont plus à démontrer. Grâce à l'interdiction des produits chimiques de synthèse et en particulier des pesticides, à l'utilisation de techniques alternatives, d'une meilleure alliance entre végétal, animal et milieu (maintien des haies, parcelles plus petites, alternances des cultures, prairies complexes, choix de variétés ou de races locales et adaptées au milieu), l'agriculture biologique évite la pollution de l'eau, maintient voire enrichit la biodiversité domestique et sauvage, protège et maintient la structure des sols et leur richesse en matière organique, donc leur fertilité... L'expérience de la ville de Munich illustre comment la bio permet à la collectivité de réaliser des économies substantielles (cf. fiche sur l'eau). Par ses choix techniques, l'agriculture biologique conduit à rééquilibrer les productions dans les régions (polyculture-élevage), à reconstruire les paysages et à ré-aménager progressivement le territoire. Les travaux de prospective du « groupe de la Bussière » (cf. fiche HPE) montrent que la généralisation de l'agriculture biologique serait le choix le plus efficace à la fois pour préserver l'environnement, créer des emplois et répondre aux attentes de la société. Plusieurs experts confirment le caractère plausible de cette généralisation en termes de souveraineté alimentaire.

Les Suisses ont réussi à concilier agriculture et environnement

La reconnaissance de l'agriculture biologique comme système agricole le plus abouti en terme de protection de l'environnement et de « durabilité » permet de stimuler une évolution progressive de l'ensemble de l'agriculture. L'exemple de la Suisse le montre clairement. En effet, dans ce pays, il a été défini au début des années 1990 trois niveaux d'aides agricoles :

- le niveau minimal, en dessous duquel aucune aide n'était accordée (respect des bonnes pratiques agricoles, proche de l' « agriculture raisonnée » en France),
- le niveau intermédiaire, basé sur des techniques bio mais autorisant l'usage exceptionnel de produits chimiques : c'est ce que les suisses appellent « la production intégrée », donnant lieu à une aide plus importante que le niveau précédent,
- et enfin, l'agriculture biologique, donnant lieu à une aide maximale.

Après 10 ans d'application de ce dispositif progressif, plus de 10 % des surfaces suisses sont conduites en agriculture biologique, et 80 % en production intégrée. Il a été alors décidé de

Les Verts – Commission agriculture – Fiche thématique

passer à une étape supérieure, en supprimant le niveau minimal. Il existe donc maintenant deux aides : une aide de base pour les agriculteurs en production intégrée, une aide supérieure pour les agriculteurs biologiques. *Loin d'exclure les agriculteurs conventionnels, le choix d'un soutien fort à l'agriculture biologique a permis de stimuler une évolution de l'ensemble de l'agriculture suisse vers une amélioration environnementale et sanitaire.*

Les Verts veulent généraliser l'agriculture HPE

Le développement d'une agriculture Haute Performance Environnementale proche en pratique de l'agriculture biologique doit se faire par étapes, permettant aux agriculteurs « conventionnels » actuels de se familiariser progressivement avec les techniques biologiques et de reconnaître leur efficacité et leur viabilité. Il est impératif de se fixer un objectif d'au moins 10 % des surfaces françaises en agriculture biologique à la fin de la mandature¹, de façon à pouvoir en généraliser progressivement les techniques dans la décennie suivante. Cet objectif est non seulement réalisable, mais conforme aux choix réalisés depuis déjà plusieurs années en Allemagne, en Autriche, en Suède, en Suisse ou en Italie. Les Verts proposent la mise en place d'outils pour stimuler et accompagner le développement d'une agriculture biologique conforme à ses objectifs initiaux (circuits les plus courts possible, autonomie maximale), notamment :

- l'instauration d'une « rémunération de reconnaissance » de l'agriculture biologique basée sur un double financement : à l'hectare (renforcement et généralisation des mesures « bio » du Programme de Développement Rural Hexagonal, avec la définition d'un budget national dédié) et par actif agricole (5 000 € par actif, plafonné à 3 actifs par ferme) ;
- une incitation réglementaire (second pilier) à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration hors domicile (cantines scolaires, hôpitaux, entreprise...), avec un dispositif progressif tenant compte des disponibilités régionales et nationales, et une priorité accordée aux circuits courts ;
- la nomination systématique de représentants des organisations professionnelles spécialisées en agriculture biologique dans toutes les instances de concertation et de décision sur l'agriculture² ;
- l'adaptation des dispositifs de reconnaissance des « Organisations de Producteurs » aux réalités économiques de l'agriculture biologique (abaissement des seuils de reconnaissance dans le cas d'OP spécialisés en bio) ;
- la mise en place de dispositifs de « mutualisation », pour soutenir le développement de filières biologiques tant qu'elles se situent en dessous du seuil de rentabilité (cas habituel des filières dites « natives ») ;
- l'obligation d'enseignement de l'agriculture biologique au sein de tous les cursus de l'enseignement agricole ;
- le soutien à un règlement européen de la bio qui soit exigeant en termes environnemental et social, avec une remise en cause de l'accord voté en décembre 2006 par le Conseil européen, et l'adoption de règlements d'application rigoureux ;
- le renforcement des moyens attribués à la recherche en agriculture biologique (moins de 1% des moyens de la recherche agronomique actuellement) ;
- soutien aux organismes régionaux et nationaux spécialisés dans le développement de l'agriculture biologique, de façon à assurer un accompagnement technique et économique des agriculteurs en conversion.

¹ Ce seuil moyen pour la France est tout à fait réaliste d'ici 2012 : la région PACA atteint déjà 15% de sa SAU en bio, et plusieurs voisins européens comme l'Italie, la Suisse, l'Autriche l'ont déjà atteint ou dépassé.

² Conseil Supérieur d'Orientation de l'Agriculture, Commissions Départementales d'Orientation de l'Agriculture...